



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier du BHI N° S3/7050

LETTRE CIRCULAIRE 75/2010
12 novembre 2010

DICTIONNAIRE HYDROGRAPHIQUE (S-32)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le groupe de travail chargé du dictionnaire hydrographique (HDWG) a préparé de nouvelles définitions, soit au total 51 termes et 1 acronyme pour inclusion dans la S-32 - *Dictionnaire hydrographique* :

- 18 termes basés sur les recommandations du CSPCWG;
- 26 termes devant permettre un alignement avec les définitions contenues dans la Publication B-6 de l'OHI *Terminologie des formes du relief sous-marin* ;
- 7 termes basés sur des propositions du président de l'ancien GT sur la S-44; et
- L'inclusion du terme *SOLAS* dans la liste d'acronymes.

Ces définitions ont été soumises à la deuxième réunion du HSSC (HSSC2) tenue à Rostock, Allemagne, du 26 au 29 octobre 2010.

2 La réunion HSSC2 a approuvé les travaux du HDWG et a invité le BHI à communiquer les 51 définitions aux Etats membres, aux fins d'adoption. Ces définitions sont incluses dans l'Annexe A.

3. Vous êtes invités à compléter le bulletin de vote joint en Annexe B et à le faire parvenir au BHI avant le 31 janvier 2011.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Robert WARD
Directeur

Annexe A : Définitions pour adoption et inclusion dans la S-32
Annexe B : Bulletin de vote

Définitions pour adoption et inclusion dans la S-32

Note : Les termes en majuscules sont également définis dans la S-32

Propositions du CSPCWG

Dispositif de séparation du trafic : système D'ORGANISATION DU TRAFIC visant à séparer des flux de trafic opposés par des moyens appropriés et notamment par l'établissement de COULOIRS DE CIRCULATION.

Rond-point : dispositif D'ORGANISATION DU TRAFIC comprenant un point de séparation ou une ZONE DE SEPARATION circulaire ainsi qu'un COULOIR DE CIRCULATION dans des limites définies. Le trafic dans le rond-point est séparé de sorte que les navires doivent se déplacer autour du point ou de la zone de séparation dans le sens opposé à celui des aiguilles d'une montre.

Zone de navigation côtière : dans un dispositif D'ORGANISATION DU TRAFIC, zone située entre la limite vers la côte d'un DISPOSITIF DE SEPARATION DU TRAFIC et la COTE adjacente, à utiliser conformément aux dispositions de la règle 10(d), telle qu'amendée, de la Convention sur le règlement international pour prévenir les abordages en mer, 1972 (Règlement sur les abordages).

Voie recommandée : route qui a fait l'objet d'un examen spécifique pour s'assurer, autant que faire se peut, que la voie est libre de tout danger ; voie le long de laquelle il est recommandé aux navires de naviguer.

Système d'organisation du trafic obligatoire : SYSTEME D'ORGANISATION DU TRAFIC adopté par l'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE, conformément à la règle 10 du Chapitre V de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) de 1974, dont l'utilisation est obligatoire, soit pour tous les navires, soit pour certaines catégories de navires, soit pour les navires transportant certains types de cargaisons.

Zone de mouillage interdit : dans un dispositif d'ORGANISATION DU TRAFIC, zone comprise dans des limites définies où le mouillage est dangereux ou pourrait entraîner des dommages inacceptables pour l'environnement marin. Le mouillage dans une « zone de mouillage interdit » doit être évité par tous les navires ou par certaines classes de navires, sauf dans le cas d'un danger immédiat pour un navire ou pour les personnes qui se trouvent à son bord.

Zone non hydrographiée : zone cartographique dans laquelle les DONNEES hydrographiques sont inexistantes ou très insuffisantes.

Fonds malsains : zone dans laquelle la navigation de surface est sûre mais où il faut éviter de mouiller, de prélever des sédiments de FOND ou de pratiquer la pêche de FOND.

Fond de la mer : Le FOND de l'OCEAN où il existe généralement un faible GRADIENT. On dit aussi fond sous-marin ou fond marin.

Fond marin : voir FOND DE LA MER

Fond sous-marin : voir FOND DE LA MER

Phase d'un feu : chacun des éléments de la séquence des CARACTERISTIQUES de changement, y compris les intervalles d'éclairement et d'obscurité (par ex. un éclat, une occultation) ou les changements de couleurs.

Zones maritimes sensibles du point de vue de l'environnement (ESSA) : terme générique utilisé pour décrire un large éventail de zones considérées comme sensibles pour différentes raisons environnementales.

Zones maritimes particulièrement sensibles du point de vue de l'environnement (PSSA) : zone nécessitant une protection particulière par l'action de l'OMI en raison de son importance pour des raisons reconnues sous l'angle écologique, socio-économique ou scientifique et qui peut être vulnérable à certains dommages causés par les activités maritimes. Une PSSA est un type de ZONE MARITIME SENSIBLE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT (ESSA).

Turbine éolienne : une tour ou des équipements associés produisant une énergie électrique à partir du VENT et pouvant se situer AU LARGE.

Parc éolien : ensemble de TURBINES EOLIENNES implantées dans une même zone et représentant une seule unité de production électrique.

Voyage international : voyage à partir d'un pays, partie à la convention SOLAS de 1974, vers un port à l'extérieur de ce pays, ou inversement (règle 2d du Chapitre 1 de la Convention SOLAS).

Navigation internationale : navigation concernant les VOYAGES INTERNATIONAUX.

Alignement avec les termes de la Publication B-6 de l'OHI - Terminologie des formes du relief sous-marin

Glacis péri-insulaire : déclivité de faible PENTE du FOND SOUS-MARIN, généralement régulière, que l'on trouve particulièrement autour de groupement d'ILES et de MONTS SOUS-MARINS.

Banc : ELEVATION au-dessus de laquelle la PROFONDEUR d'eau est relativement faible, mais qui reste en général exempte de danger pour la NAVIGATION DE SURFACE.

Bassin : DEPRESSION de forme générale plus ou moins arrondie et d'étendue variable.

Bordure continentale : région adjacente à un CONTINENT, constituant ou bordant d'ordinaire une PLATE-FORME et émergeant parfois sous forme d'îles, mais offrant un aspect irrégulier en plan ou en profil, et des PROFONDEURS bien supérieures à celles d'une PLATE-FORME typique.

Marge continentale : zone séparant le continent émergé des grands fonds océaniques ou d'une PLAINE ABYSSALE, constituée généralement d'une PLATE-FORME, d'une PENTE et d'un GLACIS CONTINENTAL.

Glacis continental : déclivité de faible pente s'élevant des profondeurs océaniques jusqu'au pied d'une PENTE continentale.

Escarpeement : déclivité de forme allongée, généralement linéaire et abrupte, séparant des zones horizontales ou à faible pente, dans des zones situées en dehors d'une PLATE-FORME. Egalement appelé TALUS.

Cône : élément sédimentaire de forme générale conique, assez régulière et à faible pente, situé généralement au voisinage du débouché inférieur d'un CANYON.

Zone de fracture : zone linéaire étendue et de morphologie irrégulière, montagneuse ou faillée, caractérisée par des DORSALES, des crevasses, des DEPRESSIONS ou des ESCARPEMENTS, pentus ou dissymétriques.

Passage : étroite brèche dans une DORSALE ou un MASSIF.

Dôme : petite ELEVATION isolée de forme arrondie.

Sur le FOND DE LA MER, une ELEVATION au profil arrondi, dont les dimensions sont quelque peu inférieures à celle d'un MONT. Généralement isolée, elle peut aussi faire partie d'un groupe.

Levée : talus sédimentaire naturel bordant un CANYON, une VALLEE ou un CHENAL sur le fond océanique.

Fossé : DEPRESSION annulaire, continue ou non, située au pied de nombreux MONTS, îles océaniques ou autres ELEVATIONS isolées.

Plateau : ELEVATION relativement plate et horizontale, de grande extension et présentant une pente abrupte sur un ou plusieurs côtés; un HAUT-PLATEAU.

Dorsale : ensemble relié de systèmes médio-océaniques montagneux majeurs, s'étendant à tout un océan. Egalement appelé DORSALE MEDIO-OCEANIQUE.

Massif : vaste ELEVATION offrant des pentes faibles et des formes généralement régulières.

Col : large partie basse en forme de selle, entre deux hauteurs d'une DORSALE ou entre deux élévations contigües.

Chenal : dépression discrète de forme allongée et à pente continue, que l'on trouve sur les CONES ou les PLAINES ABYSSALES, habituellement bordée de LEVEES sur un ou les deux côtés.

Rebord (ou rebord de la plate-forme). Ligne le long de laquelle se marque une nette augmentation de la PENTE à la limite extérieure d'une PLATE-FORME CONTINENTALE ou insulaire.

Haut-fond : accident du fond généralement constitué de sédiments non consolidés et représentant un danger pour la NAVIGATION de surface en raison d'un brassage inférieur à celui de la zone environnante. Egalement appelé Basse.

Seuil : barre sur le fond de profondeur relativement faible, limitant le mouvement des masses d'eau entre deux BASSINS.

Pente : déclivité du fond limitée par le REBORD DE LA PLATE-FORME et le sommet du GLACIS CONTINENTAL, ou zone marquant une diminution générale de l'inclinaison vers les grands fonds. Egalement appelée Pente continentale.

Terrasse : zone relativement plate et horizontale ou faiblement inclinée, de forme quelquefois longue et étroite, bordée de chaque côté par des déclivités plus marquées, respectivement ascendante et descendante.

Fosse : DEPRESSION longue et étroite, en général très profonde et dissymétrique, à flancs relativement escarpés.

Dépression : enfoncement de forme allongée, à fond plat et à flancs escarpés, généralement moins profond qu'une FOSSE.

Vallée (ou vallée sous-marine). DEPRESSION relativement large et peu profonde, dont le thalweg présente habituellement une pente continue. Ce terme n'est généralement pas utilisé pour des formes du relief ayant les caractéristiques d'un CANYON sur une longueur importante de leur parcours.

Termes basés sur les propositions du Président de l'ancien GT sur la S-44

Lidar. Un instrument qui permet de mesurer la distance à un objet réflecteur en utilisant des impulsions LASER et en mesurant le temps écoulé entre l'émission et la réception des impulsions réfléchies. L'intervalle mesuré est converti en distance. Lors des levés hydrographiques, les systèmes lidar scannent les impulsions lumineuses le long de la ROUTE SUIVIE par la plate-forme HYDROGRAPHIQUE (en principe un aéronef) de façon à ce que les impulsions successives couvrent une FAUCHEE de part et d'autre de la ROUTE SUIVIE par la plate-forme. Les LASERS infrarouges se réfléchissent sur terre et sur mer et sont normalement utilisés pour les LEVES TOPOGRAPHIQUES

au lidar. Les LASERS bleu-vert pénètrent dans la colonne d'eau et sont utilisés pour les LEVES HYDROGRAPHIQUES au lidar.

Bâtiment (navire) hydrographique ou plate-forme. Un bâtiment ou une plate-forme (par exemple aéronef) spécialement équipé pour effectuer des LEVES TOPOGRAPHIQUES, HYDROGRAPHIQUES et/ou OCEANOGRAPHIQUES.

Profils de sondage : Lignes déterminées, devant être suivies par la plate-forme de LEVES HYDROGRAPHIQUES pour une détermination optimale des ISOBATHES dans une zone.

Fauchée : La bande ou le couloir sur le sol ou le FOND MARIN scanné (e) par SONDAGE SURFACIQUE lorsque la plate-forme de LEVES HYDROGRAPHIQUES évolue sur sa route.

Système surfacique : Tout système qui permet d'acquérir sur une bande ou une voie des ELEVATIONS ou des SONDES à partir d'une seule route suivie par une PLATEFORME HYDROGRAPHIQUE. En HYDROGRAPHIE, les systèmes qui relèvent de cette catégorie sont LES SONDEURS MULTIFAISCEAUX, les SONDEURS A ECHO INTERFEROMETRIQUE, et les LIDAR.

Sondeurs multifaisceaux. Un type de SONDAGE SURFACIQUE dans lequel l'équipement qui émet une PULSATION sonore chronométrée étroite dans le sens de la longueur et large dans le sens de la largeur. Le son réfléchi est reçu par plusieurs récepteurs disposés en barrette. Grâce au traitement du SIGNAL reçu par combinaisons des RECEPTEURS, un plus grand nombre, probablement des centaines, d'angles de FAISCEAUX ACOUSTIQUES sont formés. Pour chaque FAISCEAU reçu, l'intervalle entre l'émission et la réception du son réfléchi est converti en DISTANCE. On utilise alors la géométrie pour convertir chaque DISTANCE et angle du FAISCEAU reçu en PROFONDEURS et aussi pour positionner ces PROFONDEURS dans la FAUCHEE du FOND MARIN. Les systèmes multifaisceaux peuvent également être appelés systèmes à formation de voies..

Sondeur à écho interférométrique. Un type de SONDAGE SURFACIQUE dans lequel l'équipement émet une PULSATION sonore chronométrée étroite dans le sens de la longueur et large dans le sens de la largeur. Le système répertorie les sons réfléchis des centaines ou même des milliers de fois pour chaque émission et pour chaque échantillon la différence de PHASE du son réfléchi arrivant à deux (ou plus) RECEPTEURS localisés à une distance connue est mesurée et utilisée pour calculer l'angle ACOUSTIQUE d'arrivée. Egalement, le décalage entre l'émission et la réception de chaque échantillon est converti en DISTANCE. On utilise alors la géométrie pour convertir chaque DISTANCE et angle en PROFONDEURS et aussi pour positionner ces PROFONDEURS dans la FAUCHEE du fond marin.

Acronymes

SOLAS: Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

BULLETIN DE VOTE

(A faire parvenir au BHI **avant le 31 janvier 2011**
Courriel : *info@ihb.mc* – Télécopie : +377 93 10 81 40)

Etat membre			
Contact :		Courriel:	

ADOPTION DES DEFINITIONS DE LA S-32

1. J'approuve, d'une manière générale, l'inclusion des termes et acronymes dans la S-32 :

OUI ou NON:

2. Si vous n'approuvez pas certaines définitions veuillez indiquer lesquelles, dans le tableau ci-dessous, avec vos raisons :

Commentaires (le cas échéant) :

Nom/Signature:Date: